

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 258/2021

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – Parking de l'école

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande formulée par Nicolas GERVOIS ,Adjoint Délégué aux fêtes, en date du 05/11/2021 ;
CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la manifestation « Archery »
du 07/11/2021

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera partiellement interdit sur le parking de l'école à partir du vendredi 5 novembre à 08h jusqu'au lundi 8 novembre 8h, pour le déroulement de la manifestation « Archery » organisée par le Comité des fêtes.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- - Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Mr Nicolas GERVOIS, Adjoint Délégué aux fêtes e-mail- nicolas.gervois.herzeele@outlook.com

Fait à HERZEELE, le 05 novembre 2021

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Gaëtan PICOTIN

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 05 novembre 2021

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Gaëtan PICOTIN

